



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau des finances locales et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le - 2 NOV. 2020

La préfète

À

**M. le président du conseil départemental
de l'Ain
Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les présidents
d'EPCI**

Objet : Contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités locales.

Le 29 mai dernier, je vous avais informés de la mesure de soutien mise en place par le Gouvernement, consistant à rembourser à hauteur de 50 % les achats de masques effectués par les collectivités, dans la limite d'un prix de référence. Un grand nombre de collectivités ont sollicité ce remboursement.

Afin de permettre aux collectivités éligibles qui n'auraient pas encore sollicité ce remboursement partiel auprès de mes services de percevoir les crédits correspondants avant la fin de gestion budgétaire et la clôture de ce dispositif exceptionnel, je vous invite à me faire parvenir vos demandes **avant le 7 novembre**, par mail, à pref-subventions@ain.gouv.fr. Au-delà de cette date, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ne sera plus en mesure de les prendre en charge.

Je vous précise que les demandes qui m'ont été adressées ont bien été prises en compte et sont en attente d'une délégation de crédits. Il est donc inutile de les expédier à nouveau.

Mes services demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La préfète,

Catherine de La Sarlandie